Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la [illegible] en Sous-Préfecture
le 5 février 1998 et de la publication
le 3 février 1998
Le Maire,

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 1998

DELIBERATION N° 98/1/307

OBJET : DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE :
a/ Conseil d'Administration du lycée professionnel Louis Armand,
b/ Assemblée Générale de la Mission Locale Val d'Yerres Val de Seine

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 5212-10,

CONSIDERANT que par courrier du 18 novembre 1997, Melle Pascale TOUTAIN a présenté sa démission de son mandat de Conseiller Municipal,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à son remplacement en qualité de représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du lycée professionnel Louis Armand et de l'Assemblée Générale de la Mission Locale Val d'Yerres Val de Seine,

CONSIDERANT que par courrier du 13 janvier 1998, M. Jean MANTE a présenté sa démission de membre représentant la Commune au sein de l'Assemblée Générale de la Mission Locale Val d'Yerres Val de Seine,

PROCEDE, à bulletin secret, à l'élection de :

-Mme Marie-Hélène MORVAN, en qualité de représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du lycée professionnel Louis Armand,

-Mme Josette GABEREAU,
-M. François CROZET,
en qualité de représentants du Conseil Municipal au sein de l'Assemblée Générale de la Mission Locale Val d'Yerres Val de Seine.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

RECUE LE
5 FEV 1998
SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT

Pour extrait conforme,
Le Député Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN.

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE